

Environnement

Camps de jeunes - Année 2014

Vous êtes propriétaire d'un gîte ou d'un terrain et vous vous proposez d'accueillir des camps de jeunes durant les mois de juillet et août 2014 et vous devez vous mettre en conformité. Comment faire ?

Voici quelques informations importantes :

« Nul ne peut mettre à disposition des bâtiments, partie de bâtiment ou terrain pour l'établissement de camps de vacances sans avoir obtenu au préalable l'agrément du collège communal »

Pour obtenir cet agrément, vous êtes invité à transmettre votre demande auprès du collège qui examinera votre courrier.

Les propriétaires des bâtiments ou terrains ainsi que les responsables du camp adopteront un « Code de

Bonnes Pratiques des Camps » document comprenant notamment la manière de trier les déchets et de les évacuer régulièrement soit via la collecte hebdomadaire soit vers le parc à containers. Des responsables communaux « Madame Camp » visiteront chaque semaine les endroits de camps.

Pour permettre le recensement des camps et de vous remettre les sacs affectés à la gestion et au tri des déchets, veuillez contacter Nathalie DE RYCK 084/37.01.94 ou à l'adresse mail

nathalie.deryck@rendeux.be

GERER SES DECHETS AU CAMP, C'EST RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Lucienne DETHIER